



RCS : ROUEN

Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00726

Numéro SIREN : 811 922 079

Nom ou dénomination : FC-JOG

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2016 sous le numéro de dépôt 6182

FC - JOG

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de : 6 000 Euros

Dont les siège social est : 4, Rue du Four

76100 ROUEN

RCS ROUEN 811 922 079**U 8 NOV. 2016****PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****EN DATE DU 06 OCTOBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize,
Le Six Octobre à Quinze Heures,
Au Siège Social.

Les Associés de la Société par Actions Simplifiée FC – JOG se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Les Membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur José OLIVERA GONCALVES préside la réunion en sa qualité de Président.

Monsieur Fabrice CHRETIEN assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les deux Associés présents ou représentés possèdent 600 actions sur les 600 actions formant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du tiers du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président
- Nomination de Madame Marie Laure, José ENFEDAQUE, en qualité de Directeur Général.
- Rémunération du Directeur Général
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport du Président
- les statuts de la société
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

CF 36

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, décide de nommer **Madame Marie Laure, José ENFEDAQUE**, demeurant 17 rue Lanjallay – 76420 BIHOREL, en qualité de Directeur Général de la société, sans limitation de durée.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement par le Président et soumise à l'approbation des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

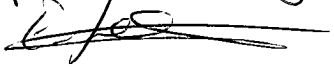
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour, la séance a été levée à Quinze Heures Trente.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un associé.

Marie Laure, José ENFEDAQUE

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général


Le Président
José OLIVERA GONCALVES

Le Secrétaire
Fabrice CHRETIEN

